

Fait et passé à Kallhausen sur la Demure de
M. le trésorier de l'église de l'après

Lequel huit cent cinquante huit le vingt
deuxième

En présence de Jean Fross et Jean Hoffmann
leurs deux laboureurs demurant à Kallhausen
de la qualité de curé par la loi

Et après lecture par interprétation de la demure
leur a signé avec les témoins et le notaire

La lecture représenté cela par le notaire et la
signature par le curé ont eu lieu en la présence
delle des témoins intercommuniés susdits par

Enregistré à Rhodbach le vingt huit Décembre
mil huit cent cinquante huit folio six cent six recto
cote première sous deux parties et de deux vingt cent
mises signé notaire

Pour Expédition Collationnée



Notaire

A.H.K